

I. Introduction

A. Historique d'EXPO 86

1. Origine et objectifs

L'Exposition internationale de 1986, aussi connue sous le nom de EXPO 86, a été une exposition de catégorie spéciale sanctionnée par le Bureau international des expositions (BIE) à Paris, France, le 26 novembre 1980. L'Exposition internationale de 1986 a eu lieu à Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, du vendredi 2 mai au lundi 13 octobre 1986.

2. Exigences relatives à une exposition internationale de catégorie spéciale

Depuis leur création en 1851, les expositions internationales offrent un forum pour le brassage d'idées et de cultures dans un environnement dynamique. Elles illustrent les réalisations de l'humanité et montrent les progrès accomplis dans un ou plusieurs domaines de l'activité humaine.

Il existe deux types d'expositions internationales: "universelle" et "de catégorie spéciale". Le thème d'une exposition universelle est très large. C'était le cas, par exemple, pour celui d'Expo 67, Terre des hommes. Les participants construisent leur propre pavillon.

Une exposition internationale de catégorie spéciale, comme EXPO 86, s'attache à un aspect particulier de l'activité humaine soit, dans le cas présent, les transports et les communications. Le pays hôte construit les pavillons et les loue aux participants.

3. Appellations officielles

NOM: L'Exposition internationale de 1986; EXPO 86

THEME: Transports et communications

DEVISE: Un monde en mouvement, un monde en contact

SYMBOLE: Le symbole d'EXPO 86 était composé de 3 cercles concentriques représentant le transport par terre, par mer et par air. Les cercles s'entrecoupaient pour montrer l'interdépendance de ces trois types de transport. La partie supérieure du chiffre 6 représentait l'homme recherchant le progrès, plus haut et plus loin.

L'usage du symbole, du nom et des logos d'EXPO 86, d'Expo Ernie (la mascotte robot) et d'autres représentations graphiques liées à l'Exposition internationale de 1986 étaient protégés par la EXPO 86 Act, la Loi sur les marques de commerce et la Loi sur les droits d'auteur. L'usage non autorisé de ces termes ou signes était strictement interdit par la loi.